



Badminton Gessien Règlement Intérieur

Applicable à partir de septembre 2023



I. Inscriptions

1. L'adhésion au club est obligatoire pour accéder aux courts.
2. Il est toutefois possible de bénéficier d'une séance d'essai avant de s'inscrire. La période d'essai requiert de s'enregistrer au préalable auprès d'un membre du comité d'administration. Un court formulaire sera alors présenté à la personne venant faire l'essai afin que sa séance soit couverte par l'assurance de la Fédération Française de badminton.
3. Le comité d'administration peut autoriser un joueur licencié dans un autre club de badminton de France à prendre une adhésion (Appelée dans ce cas « Licence externe »). Cette adhésion donne accès à tous les créneaux du club, mais pas aux prestations annexes (Achats de matériel à prix préférentiel, accès aux entraînements dirigés sauf en cas de manque de joueur et avec accord de l'entraîneur, récompenses diverses, etc...).
4. L'inscription est possible pour les enfants nés au plus tard en 2009 l'enfant aura accès à tous les créneaux de la semaine en mixité avec les adultes.
5. Les inscriptions seront ouvertes en début de saison et se feront lors de séances dédiées dont les dates et horaires seront annoncés sur le site Web et la page Facebook du club. Il est également possible d'effectuer l'inscription sur le site internet de la Fédération Française de badminton (<https://www.myffbad.fr/club/940>).
6. Les membres licenciés au club la saison précédente bénéficieront d'une période pendant laquelle leur inscription prioritaire sera possible. Cette période sera précisée, par le comité d'administration, à la fin de la saison en cours. | Les membres devront soumettre leur dossier sur le site internet de la Fédération Française de badminton (<https://www.myffbad.fr/club/940>) ou par courrier à l'adresse du gymnase (Club de Badminton Gessien, Gymnase Saint Simon, 500 route de St-Genis, 01280 Preveessin-Moëns).
7. Pour être complet, un dossier doit comprendre :
 - ⌒ La fiche d'inscription.
 - ⌒ La demande de licence FFBaD dûment complétée et signée.
 - ⌒ Suivant le cas applicable comme expliqué dans le questionnaire médical de la FFBaD:
 - Le questionnaire médical FFBaD dûment complété et signé
 - OU
 - Le certificat médical FFBaD, dûment complété et signé.
 - ⌒ Le paiement de la cotisation (chèque ou espèces en euros).
 - ⌒ La décharge parentale pour les mineurs.
8. La cotisation n'est pas remboursable.



II. Accès au gymnase

1. Pour accéder aux terrains, les joueurs doivent être en tenue correcte de sport et porter des chaussures de salle à semelles non marquantes.



III. Usage des courts

1. Les joueurs qui arrivent en premier sont responsables de l'installation des poteaux et des filets de leur terrain respectif.
2. Les joueurs qui terminent leur partie sont responsables du rangement des poteaux et des filets de leur terrain respectif si aucun autre joueur ne désire prendre la suite.
3. Les joueurs qui quittent un terrain sont tenus de ramasser leurs volants usagés.
4. Les derniers joueurs à quitter un terrain sont également tenus de passer le balai sur ce terrain.
5. Il n'est pas possible de réserver de terrain par avance.
6. Chacun doit veiller à assurer un accès équitable aux courts : s'échauffer, engager un match en deux sets gagnants puis libérer le terrain. Les simples sont autorisés lorsqu'il n'y a pas d'attente.
7. L'objectif principal du club est la convivialité. Pour atteindre cet objectif, il est important que chacun puisse jouer avec tous les autres membres du club, sans discrimination. Chaque joueur doit donc accepter de faire à chaque séance quelques sets avec des joueurs, même de moins bon niveau.
8. En cas de forte affluence, le comité d'administration peut décréter que les matchs doivent se jouer en 1 set de 21 points.
9. Les entraînements encadrés se feront sur trois terrains au maximum.

IV. Joueurs invités

L'accès aux courts est possible pour des joueurs extérieurs au club si toutes les conditions ci-dessous sont remplies :

1. Ils sont invités par un membre du club.
2. Ils sont autorisés par un membre du Comité d'Administration.
3. Il n'y a pas d'attente pour l'accès aux courts.
4. Les joueurs invités sont en possession de leur licence FFBaD ou équivalente.

Avertissement: Le comité d'administration se réserve le droit d'exclure tout membre ne respectant pas le présent règlement.